



et les

autres?



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE #103

Aide à l'enfance :
après 18 ans,
maintenir le lien



FONDATION
Abbé Pierre

Avril 2019 | 1€



06.

M.P., bénévole,
« C'est extraordinaire »



08.

Aide à l'enfance : après 18 ans,
maintenir le lien

La parole à Jean-Marie Delarue

Sommaire

06.

La Fondation **agit**
M.P., bénévole,
« C'est extraordinaire »

17.

La Fondation **observe**
Adrien Taquet, secrétaire d'État
à la Protection de l'enfance

08.

La Fondation **analyse**
Aide à l'enfance : après 18 ans,
maintenir le lien
La parole à Jean-Marie Delarue

18.

Avec la Fondation
Trois en un !

15.

La Fondation **réagit**
Peut-on accepter que certains
d'entre nous vivent en France
dans moins d'un mètre carré?

20.

Message de l'abbé Pierre
« L'univers des déracinés » :
Horreur et honte (mais pour qui?)
d'être « de trop »

« et les autres? » est édité par la **Fondation Abbé Pierre** pour le Logement des défavorisés :

3, rue de Romainville – 75019 Paris – Tél. : 01 55 56 37 00 – www.fondation-abbé-pierre.fr

ISSN : n° 1245-3420. Publication trimestrielle Commission paritaire n° 0518 H89713.

Abonnement annuel : 4 €, prix au numéro : 1 € / **Service Donateurs : 01 55 56 37 25** /

Président : Laurent Desmard / **Directeur de la publication :** Christophe Robert /

Rédacteur en chef : Yves Colin / **Journaliste et secrétaire de rédaction :** Delphine Picard /

Maquette : Tiens Donc! / **Impression :** Orient express 6, rue Bezout 75014 Paris / **Routage :** France Routage

2, av. Gutenberg 77600 Bussy-St-Georges – Ce numéro comporte un encart sur une partie de la diffusion.

© Photos : Ljubisa Danilovic, Pierre Faure, Sébastien Godefroy, Thomas Bérard.



15.

Peut-on accepter que certains d'entre nous vivent en France dans moins d'un mètre carré?

24^e rapport sur l'État du mal-logement

Le 1^{er} février, la Fondation a présenté son rapport sur « L'État du mal-logement en France » devant plus de 2000 personnes, à la Grande Arche de la Fraternité, à la Défense à Paris. Cette année, elle portait un focus sur les personnes sortant d'institutions (Aide sociale à l'enfance, milieu carcéral, établissements médicaux) surreprésentées parmi les personnes sans domicile. Elle a par ailleurs établi un bilan critique des politiques publiques du logement à un moment où la France traverse une violente crise sociale. En fin de matinée, le ministre de la Ville et du Logement, Julien Denormandie est monté sur scène pour répondre aux questions de Christophe Robert, Délégué général de la Fondation.



Édito

AGIR ENSEMBLE

La période que nous traversons est difficile. La distance croissante entre riches et pauvres provoque un vrai sentiment d'injustice et d'incompréhension au point que le dialogue prend des allures de combats de positions où le recours à la violence est de plus en plus fréquent. La Fondation Abbé Pierre, en lien avec d'autres organisations syndicales et associatives, a décidé d'apporter sa contribution au grand débat au travers du Pacte social et écologique parce que nous croyons qu'il faut plus que jamais remettre aujourd'hui l'Humain au centre des préoccupations politiques, économiques et environnementales. C'est ce que nous faisons tous les jours, dans nos Boutiques Solidarité et nos Pensions de famille. C'est le discours que nous tenons avec nos partenaires associatifs que nous soutenons sur le terrain. C'est ce que nous défendons devant nos dirigeants politiques. Unis derrière notre fondateur, l'abbé Pierre, nous avons la certitude que la cohésion et l'harmonie de la société ne peuvent se faire qu'à partir du moment où chaque être qui la compose peut accéder aux besoins essentiels à sa réussite. Nous espérons que le grand débat amènera nos dirigeants sur ce chemin-là et nous y veillerons. Nous resterons vigilants et porteurs d'espoir. ■

Laurent Desmard,

Président de la Fondation Abbé Pierre

État du mal-logement en Europe

Le 21 mars à Bruxelles, puis 3 avril à Paris, la Fondation présentera son 4^e Regard sur le mal-logement en Europe, co-rédigé avec la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les personnes sans abri (FEANTSA).

Fin de la trêve hivernale

Le 31 mars au matin, la Fondation organisait une opération coup de poing à Paris, pour dénoncer la reprise des expulsions, en déposant un gigantesque paillason devant le ministère du Logement. Comme chaque année, la fin de la trêve signifie que 30 000 personnes, adultes et enfants, risquent de se retrouver brusquement à la rue, avec les concours de la force publique.

« Un Zénith pour tous ceux qui couchent dehors »

C'est le nom inédit du spectacle que la célèbre humoriste Blanche Gardin a donné le 31 mars au soir, au Zénith de la Villette, à Paris, et dont tous les bénéfices ont été reversés à la Fondation Abbé Pierre et à l'association des Enfants du Canal. À l'ouverture de la billetterie et en moins de 6 heures, le spectacle affichait complet.



« C'est extraordinaire »

M.P. est bénévole à la Boutique Solidarité de la Fondation à Metz depuis 8 ans. Tout juste retraitée à l'époque, elle voulait s'investir. *« J'ai fait le tour des associations et je n'ai pas hésité, j'ai choisi la Fondation. »* Chaque mardi matin, elle a donc commencé par servir le café au bar. *« Au début, près de la gare, puis ensuite à l'espace Clovis : ce lieu est vraiment beau et avec le restaurant social, la Fondation complète le soutien que les salariés apportent aux personnes à la rue. Travailler bénévolement dans un tel cadre m'apporte beaucoup. J'apprécie aussi le contact avec l'équipe. »* Aujourd'hui, à 68 ans, M.P. consacre plusieurs matinées à la Boutique et participe aux sorties qu'elle organise. *« Je fais vraiment ce que je veux, on me laisse une totale liberté et j'aime ça. »* Et cette liberté, M.P. l'a mise à profit : depuis 2015, elle donne des cours de français aux personnes qui le souhaitent. *« Travailler la lecture et l'écriture avec un jeune ou un adulte, c'est un autre type d'échange et c'est extraordinaire ! En tant que citoyenne, à mon âge, c'est un engagement qui me semble valoir la peine et auquel je tiens vraiment. »* ■

Conter et mettre en scène la cité des 4000

À la Courneuve, au sein de la barre Robespierre qui compte 350 logements, se déroule depuis plus d'un an une expérience artistique et culturelle unique en son genre. Menée par le Collectif Randon, elle a pour but de faire parler les habitants et les murs avant que la barre ne disparaisse. *« L'histoire du lieu fait partie de l'histoire de la vie des habitants ici, et sur plusieurs générations. Nous avons bâti ce projet en plusieurs temps : d'abord l'appartement témoin qui rend hommage à la cité avec en parallèle, un travail mené avec 2 classes primaires sur un jeu de l'oie réalisé dans la cour de l'école qui gardera la mémoire du lieu. Ensuite,*



3 rituels de l'au-revoir qui partent de la parole des usagers et qui vont jusqu'à recueillir celle des experts qui ont construit la cité. Enfin, l'étape des colis qui permettront de collecter tout ce que nous aurons réalisé et de l'archiver sur place, dans les futurs appartements et aux archives de la ville pour laisser une trace », explique Zineb Benzekri, codirectrice du Collectif. Pour ce projet exemplaire soutenu par la Fondation, le Collectif vit une semaine/mois dans la barre, avec les habitants. ■



Des centaines de familles mieux logées en Mongolie

La Fondation soutient 6 projets en Mongolie aux côtés des associations PADEM et GERES, dans les quartiers les plus pauvres d'Oulan-Bator, la capitale, qui compte environ 3 millions d'habitants.

L'un d'entre eux concernera 1 000 familles vivant en yourtes ou dans des maisons en bois souvent vétustes et très mal isolées. L'habitat sera rénové afin d'améliorer les conditions de vie et de réduire les dépenses de chauffage, particulièrement lourdes du fait d'un long hiver (de 6 à 7 mois) et rigoureux. Il n'est pas rare pour les habitants d'utiliser 2,5 tonnes de charbon par hiver pour se chauffer.

De plus, d'ici l'été 2019, des travaux importants de rénovation et d'adaptation de l'habitat pour des personnes en situation de handicap sont programmés et seront couplés à un accompagnement et des formations adaptées aux pathologies des personnes.

Enfin, l'accès à l'assainissement et à l'hygiène dans une école et un pensionnat en zone rurale sera effectif en mars 2019, 249 élèves et pensionnaires disposeront ainsi de toilettes et salles de bains. ■

Une rénovation de grande ampleur

C'est une opération quasiment terminée qui se déroule en ce moment à Toulouse, dans une tour de 162 logements où d'importants travaux de mise en sécurité ont été lancés dès janvier 2015. Sur les 18 étages, des interventions en faveur d'économies d'énergie ont également été menées et les parties communes ont elles aussi été rénovées.

Compte tenu de l'ampleur du chantier, le reste à charge des travaux était particulièrement élevé – jusqu'à 2 000 euros – et des solutions financières avaient été trouvées pour presque tous les habitants.

« Les travaux devraient être terminés mi-mai. Pour 3 ménages, nous n'avons trouvé aucune solution de crédit ou de soutien financier. Si la Fondation Abbé Pierre n'avait pas été là, nous ne pouvions pas les aider », précise Marjolaine Clavaron, chargée de mission chez Urbanis, en charge de l'étude, du suivi des travaux et de l'accompagnement des ménages en difficulté.

C'est dans le cadre de son programme



« SOS Taudis », que la Fondation a soutenu financièrement 2 couples et une retraitée, à jour dans le paiement de leurs charges et dont les revenus très modestes ne permettaient pas de supporter cette dépense supplémentaire. ■



**« Allô Prévention
Expulsion » :**
10 ans de soutien

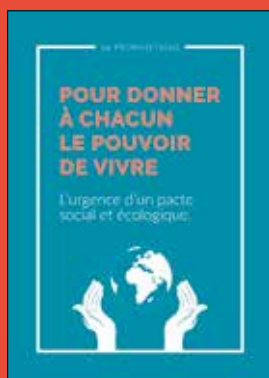
En 2009, face à la détresse d'un grand nombre de locataires en situation d'impayés, la Fondation créait la plateforme « Allô Prévention Expulsion » permettant l'écoute, l'information, le conseil et l'orientation vers 810 structures à même de pouvoir les accompagner localement. Au total, ce sont plus de 14 000 ménages qui ont sollicité la plateforme au cours de ces dix dernières années. À l'heure actuelle, 8 bénévoles animent la plateforme téléphonique qui a reçu 1180 ménages en 2018.

0810 001 505 : ce numéro Azur de la Fondation Abbé Pierre fonctionne du lundi au vendredi, de 14 heures à 17 heures.



24^e État du mal-logement :
prochains éclairages régionaux

9 avril à Grenoble, 18 avril à Sainte-Marie de la Réunion, 23 avril à Arras, 24 avril à Metz, 26 avril à Lens, 13 mai à Marseille, 17 mai à Mulhouse, 23 mai à Talence.



Pacte écologique et social

Alors que la société civile organisée peine à se faire entendre par le gouvernement depuis le début du quinquennat, 19 organisations, dont la Fondation, ont décidé de s'unir pour porter ensemble la convergence de l'écologie et du social. Pour la première fois, elles s'engagent à faire front commun en défendant collectivement 66 propositions en mesure de donner à chacun le pouvoir de vivre.



4 familles relogées dignement en Gironde

Le site des Gravières, près de Blanquefort n'est plus un bidonville. Avec une entrée privée, un jardin et une terrasse, 4 maisons en bois performantes énergétiquement y ont pris place en juillet dernier.

« Cette maison m'a responsabilisée et ça me donne envie de faire encore plus pour mes enfants. Nous avons vécu 16 ans en caravane, sans toilette, sans douche et sans courant, c'est une autre vie maintenant. » Sarah a choisi la parcelle où le jardin était le plus grand : « je voulais vraiment que mes enfants aient beaucoup d'espace pour jouer dehors. » Aujourd'hui, Sarah suit une formation et a trouvé un emploi à temps partiel sur la commune voisine de Saint-Aubin. Les familles propriétaires du terrain ont été associées au projet dès son montage il y a plus d'un an : elles ont travaillé avec l'architecte, participé à l'aménagement des pièces intérieures (choix cuisine et salle de bains) et ont également assisté à certaines visites de chantier.

La Fondation a soutenu financièrement ce projet exemplaire à chacune de ses étapes : l'accompagnement et le suivi social des 4 familles par l'association « ADAV 33 » dès 2015 ; l'aménagement provisoire de logements dignes pour les familles avant la livraison du chantier et enfin la construction des 4 maisons, dans le cadre de son programme « Toits d'abord ». ■

Sortants de prison : éviter la rue et la récidive.

À Bourges, l'association « Le Relais » a mis en place un dispositif de Lutte Contre la Récidive (LCR) pour soutenir les personnes à la sortie de prison dans leur maintien, leur retour ou leur accès au logement. Il permet d'éviter les sorties brutales de détention sans solutions pour les personnes rencontrant le plus de frein à une réinsertion et prévenir ainsi la récidive. Grâce à son référent hébergement-logement, et en lien étroit avec les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion

et de Probation (CPIP), « Le Relais » mutualise les compétences de chacun afin de favoriser l'orientation et la sortie des personnes détenues vers les solutions les plus adéquates.

« Le Relais » et le CPIP anticipent la sortie de détention pour créer les conditions du retour à la réinsertion en proposant un accompagnement social éducatif et personnalisé. Cet accompagnement a pour objectif de stabiliser les situations des personnes et leur permettre d'accéder à un logement.

Ce dispositif, financé par la Fondation Abbé Pierre, a bénéficié à 27 personnes en 2018 et continue depuis d'être élargi au département et à la région. ■



À Metz

« servir en premier le plus souffrant »

Embolie du secteur de l'hébergement d'urgence, durcissement de la politique migratoire... dans le Grand Est, proche des frontières belge, allemande, luxembourgeoise et suisse, les associations, dont la Fondation, déplorent une situation qui s'est nettement dégradée en 3 ans.



Certains migrants ont été esclaves en Libye, d'autres sont orphelins, d'autres encore ont traversé les Océans au péril de leur vie. On ne peut pas les laisser comme cela, sans ressource, à la merci de tous les trafics. C'est ce que je me dis tous les jours. »

Pour eux, Martine Hoerner, coordinatrice de la Boutique Solidarité de Metz, fait face à un casse-tête qui se répète depuis près de deux ans : la prise en charge des mineurs isolés.

« Aujourd'hui, ils sont 27 et ont tous une place en foyer de jeunes travailleurs. Mais face à l'urgence des situations et au manque de places, heureusement que nous avons des familles d'accueil bénévoles... »

En 2013, suite à l'émergence de 2 bidonvilles en pleine ville, l'agence de la Fondation a constitué un réseau de partenaires associatifs, de bénévoles, d'avocats et de familles citoyennes qui a permis de faire face à la situation et de trouver des réponses aux situations de détresse de ces jeunes. Mais il a fallu aussi

tisser d'étroites relations à tous les niveaux de la puissance publique, notamment avec le Centre départemental de l'Enfance car, parmi les demandeurs d'asile se trouve une majorité de mineurs isolés. Martine, qui passe chaque matin à la Boutique, parle d'un véritable raz-de-marée.

« Sans notre intervention et notre réseau, ces derniers seraient à la rue depuis des mois, peut-être même des années. »

Refus d'identité

La situation est de plus en plus tendue : dès 2017, le Centre départemental de l'Enfance rejetant majoritairement les demandes des mineurs sans photo sur leur pièce d'identité. « La lettre de refus, basée sur des considérations subjectives, est toujours la même : seul le nom change... Je fais mon possible pour leur trouver une place, en foyer, à l'hôtel ou dans une famille... Bien souvent, le CDE rend son jugement le vendredi après-midi, quand toutes les structures – y compris la Boutique – sont fermées. Dans



« Heureusement que nous avons des familles d'accueil bénévoles... »

le meilleur des cas, ils vont passer le week-end dehors, seuls et sans rien », ajoute-t-elle, amère.

Aujourd'hui, suite aux nombreuses interpellations de la Fondation, la Direction de la Cohésion Sociale de Moselle confie la prise en charge des jeunes mineurs à l'Armée du Salut. Mais la mise à l'abri en urgence le vendredi soir est toujours problématique... « Il faut énormément de temps pour que les jeunes prennent confiance. Peu à peu, la parole se libère et je vois à nouveau des sourires sur leurs visages. À chaque fois, je me dis : ça vaut le coup d'aller jusqu'au bout et de se battre pour eux. » ■

Mamoudou, scolarisé grâce à l'aide de la Fondation, partage le repas de Noël au Restaurant social, au côté d'un bénévole.



Protection de l'enfance : 170 000 jeunes placés

**26 % des personnes sans domicile nées en France
sont d'anciens enfants placés**

**Ce taux atteint 36 % parmi les jeunes
sans domicile âgés de 18 à 25 ans**

Abandonnés, victimes de maltraitance..., des milliers de jeunes sont pris en charge par l'aide sociale à l'enfance jusqu'à leur majorité. Mais à leur sortie, quel avenir les attend? Après 18 ans, sans plus aucun soutien, de trop nombreux jeunes sont livrés à eux-mêmes et risquent de se retrouver à la rue.

Aide à l'enfance : après 18 ans,

MAINTENIR LE LIEN

Patrick a dormi des mois sous un toboggan, dans un square parisien. « J'étais libre, j'avais des potes de rue. Je préférerais ça plutôt que faire le ménage dans une famille qui n'était pas la mienne... » Pris en charge par sa grand-mère jusqu'à 5 ans, puis par 2 familles d'accueil dont il a gardé de mauvais souvenirs, Patrick s'est enfui quelques jours avant ses 18 ans. « J'en avais marre d'être surveillé et rudoyé. Je voulais exister dans ce monde par moi-même. La rue, c'est dur mais on est libre. J'ai dormi en centre d'hébergement d'urgence, puis j'ai eu une place en foyer. Mais je ne m'y sens pas bien, entouré d'adultes avec qui je ne partage rien. » Après une pause, Patrick avoue qu'il ne s'y sent pas en sécurité. « Quand je suis parti de chez ma famille d'accueil, on n'a pas cherché à me retrouver. Si j'avais pu parler à ce moment-là, peut-être qu'on aurait pu m'aider... » De l'eau a coulé sous les ponts depuis. Après plusieurs petits boulots où il a montré qu'il était capable, Patrick est aujourd'hui en service civique à Paris : « J'aide des personnes âgées

et ça me plaît... j'ai trouvé cet emploi tout seul. J'en avais marre des promesses qu'on me faisait, comme les contrats jeunes majeurs, dont l'assistante sociale m'avait parlé à un moment. C'était pas sûr que ça marche et en plus, il fallait rendre des comptes tous les 3 mois... » Accepter tout sans jamais choisir, Patrick ne veut plus de cette vie-là. « Je n'ai pas peur de travailler, je sais que je peux m'en sortir tout seul. Je voudrais qu'on me considère comme un homme, qu'on me donne ma chance. J'aimerais avoir un logement, me sentir chez moi. Dire qu'on a été placé, c'est tout de suite perçu comme un handicap. Comme je suis orphelin, ça en fait un de plus... je me sens toujours rejeté. » Devant son assiette, au café de la gare, Patrick essuie quelques larmes qui traduisent le manque d'affection, le manque de confort, le manque... de tout. Difficile de supporter tout cela, seul, à 22 ans.

En France, ils sont plus de 10 000 jeunes anciennement placés en institutions d'aide sociale à l'enfance, à vivre dans la rue. Un chiffre accablant qui illustre la brutalité **■■■**



■ des « sorties sèches », comme on les nomme, pour ce public particulièrement fragile et tout juste sorti de l'adolescence. « *Les jeunes que nous entourons ont vécu toutes sortes de violence. Ils sont psychologiquement très fragiles. Avant toute chose, il faut d'abord recréer la confiance avec l'adulte qui n'existe plus du tout* », précise Annie Delvaux, responsable du foyer SAAIVP d'Ouges, près de Dijon, où 23 jeunes sont accompagnés jusqu'à leur majorité et au-delà de manière remarquable.

➔ **Un moment partagé entre jeunes, au foyer SAAIVP d'Ouges.**

réalité car ils n'auront aucun soutien dehors. Être libre, oui, mais pas sans rien. À leur sortie, 90 % de nos jeunes ont un revenu et sont dans un logement. » Pour permettre aux jeunes de s'assumer pleinement et sereinement à leur majorité, l'équipe va même plus loin en les mettant en situation réelle dès que possible. « *Nous essayons d'anticiper la sortie en plaçant nos jeunes en logement autonome 6 mois avant la fin de leur prise en charge par l'ASE. Pour nous, une place en foyer de jeunes travailleurs ne peut pas être considérée comme un logement, c'est juste une solution transitoire. Nous avons constitué peu à peu un réseau de bailleurs privés et nous avons actuellement une trentaine de logements à Dijon. Tous nos bailleurs sont sensibles à notre démarche, nous leur expliquons chaque situation et veillons à ce que le jeune remplisse ses obligations de locataire* », ajoute Annie.

Gwendoline aura 18 ans le 10 avril. Elle s'est installée début janvier, dans un studio en plein cœur de Dijon. « *C'est un vrai soulagement. Je me débrouille toute seule et j'en suis fière! Depuis mes 6 ans, j'ai toujours été dépendante de quelqu'un. Là, ce n'est plus le cas. Au foyer, j'ai tout appris et on m'a donné confiance. J'arrive à tout gérer, mon propriétaire est sympa,*

« Compter pour »

Toute la démarche de l'équipe éducative repose sur cette expression. « *Quand un jeune nous quitte, on ne coupe pas le lien. Il compte pour nous et nous comptons pour lui. Pendant tout son séjour, il a suivi un véritable parcours de formation à l'autonomie* », explique Annie Delvaux. Santé, budget, logement, scolarité, insertion professionnelle... pas moins de 6 professionnels accompagnent chaque jeune au quotidien et l'aide à franchir 4 paliers d'autonomisation. En moyenne, un jeune reste 18 mois dans la structure. « *Notre objectif, c'est de les mettre en perspective et dans la*



« Être autonome, c'est de ne plus avoir besoin de ses parents et de personne d'autres »

Rodolphe

« C'est savoir se débrouiller seul. Savoir faire la part des choses entre le personnel et le professionnel »

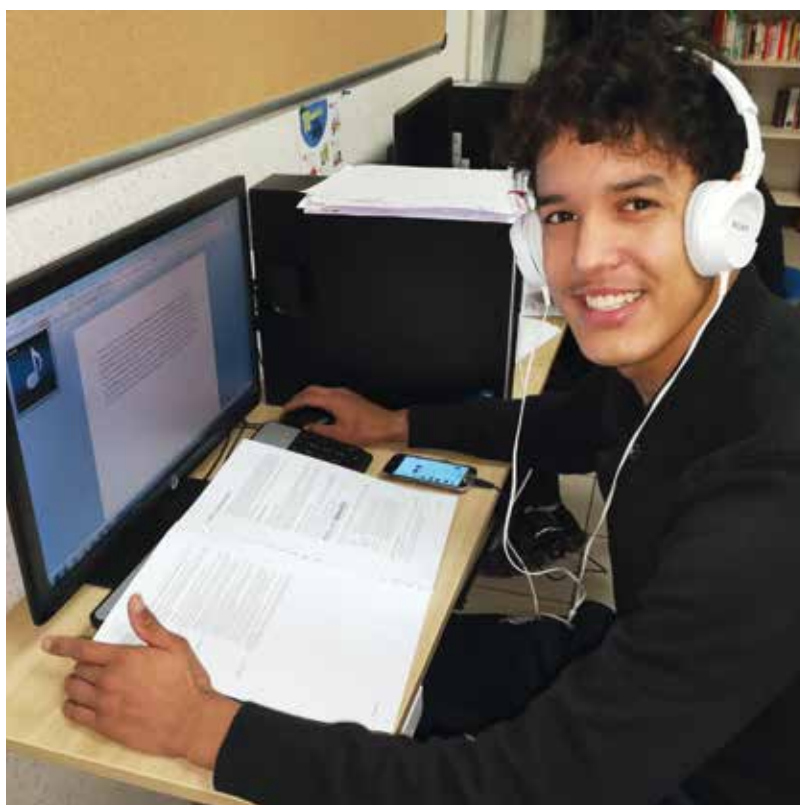
Anaëlle

« Savoir réfléchir en amont à nos agissements futurs »

Laura

« Pour moi, l'autonomie : c'est de se prendre en charge, Etre responsable de soi-même. »

Axel



J'aime ma vie. » Apprentie coiffeuse, Gwendoline est à deux pas de sa ligne de bus qui lui permet de rejoindre le CFA et le salon de coiffure où elle travaille en alternance : « Avant, je me laissais aller. On m'a aidée à me prendre en main et personne ne s'est fichu de moi. »

Début 2019, 15 mineurs expérimentaient ainsi l'autonomie dans le logement. Mise en place en 2012, la démarche a fait ses preuves et aucun jeune parmi la centaine passée par le foyer n'a donné de mauvaises nouvelles. Seuls quelques épisodes de rue ont été recensés, très courts et tous volontaires. Et depuis 3 ans, les jeunes bénéficient d'un point d'ancrage au cœur de la capitale régionale.

La Touline

Faisant référence à la corde qui permet d'amarrer un bateau, ce dispositif a été mis en place en 2016 dans plusieurs villes de France. Financé en grande partie par le Fonds Social Européen et expérimenté par la Fondation des Apprentis d'Auteuil, il est destiné aux jeunes sortants d'ASE et ne fonctionne que sur la base du volontariat. Il s'est naturellement imposé à Dijon où le lien est le socle de l'autonomie.

➔ À Dijon, le soutien scolaire a lieu tous les soirs pour les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

« Le jeune reste acteur, je ne me substitue pas à lui. Je l'amène à utiliser tous les dispositifs de droit commun qui sont à sa disposition. On est toujours sur un accompagnement global, je suis là pour répondre aux questions, aux problèmes », précise Hughes Hardelot, coordinateur de la Touline dijonnaise. Une démarche à la CAF, un impayé de loyer, un moment de solitude... « Je ne suis pas éducateur, je ne suis pas là pour les recadrer mais plutôt pour donner un coup de main, pour mettre tout en place afin qu'ils réussissent. » Hugues est en ■■■



« Faire des choses positives, c'est aussi être toujours courageux. C'est savoir être optimiste, voir la vie du bon côté »

Egzona

■ lien constant avec les deux foyers dijonnais de la Fondation d'Auteuil. « J'aide aux devoirs et dîne avec les jeunes au moins une fois par semaine, ça permet de créer des liens utiles par la suite. » Gwendoline a connu Hugues au foyer et quand il lui a proposé son aide, elle a tout de suite accepté. « Je sais que je peux l'appeler, ça me soulage. Du coup, si j'ai un souci, je ne suis pas en panique », note-t-elle. D., peintre en bâtiment, est sortie du foyer il y a plus de 2 ans, elle se souvient de l'écoute et du soutien qu'elle a reçus lors de son premier souci : « Il y avait des moisissures dans mon 1er logement qui était mal isolé, je m'en suis rendue compte une fois installée. Et en plus, le loyer était élevé, on m'avait dit que c'était un peu risqué. Du coup, on en a parlé et j'ai fait mes démarches pour déménager. J'ai cherché et fini par trouver plus petit, en bon état et moins cher. »

Hugues sensibilise localement tous les acteurs économiques et sociaux sur la situation de ces

■ Apprendre et s'épanouir pour gagner en autonomie.

jeunes, vulnérables certes, mais tout aussi capables que les autres. « Le plus difficile pour eux, ce n'est pas de trouver un emploi, ils ont une énergie et une volonté incroyables. Le plus dur, c'est de le garder. C'est toujours cette question du lien, du rapport avec l'adulte qui est compliqué. Il faut redoubler de bienveillance. Je travaille également là-dessus avec les missions locales, les bailleurs privés citoyens. Le jeune peut compter sur moi et je compte sur lui pour qu'il poursuive son parcours d'insertion. »

Dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, les jeunes en ASE seront désormais pris en charge jusqu'à 21 ans. Quant à la Touline, elle a été citée en février dernier comme modèle d'accompagnement. À ce titre, elle pourrait bénéficier d'un soutien financier départemental. Un espoir pour ceux qui cherchent à pérenniser des solutions concrètes pour que la sortie d'institution ne soit pas une fin, mais une étape vers la vie. ■

La parole à Jean-Marie Delarue

« Certains effets de la peine ne figurent pas au code pénal »

Jean-Marie Delarue, ancien Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) et président de la conférence de consensus sur l'hébergement des sans-toit.



La réinsertion des sortants de prison est-elle plus facile aujourd'hui ?

L'emprisonnement, c'est la rupture avec la société et la rupture des ressources. C'est pour cela que je parle souvent de « prison de misère ». Les personnes en prison sont très majoritairement infortunées, seulement ¼ des détenus y travaillent et ce, pour un salaire misérable. Et c'est la même chose dans les établissements psychiatriques.

dedans. De même, les personnes internées ou privées de liberté devraient pouvoir continuer à percevoir les minima sociaux si elles en sont bénéficiaires. Ce qui est regrettable, c'est que pendant toute la période en institution, l'accompagnement vers la sortie n'est pas une question prioritaire. Or, je pense que la question de l'accès au logement à la sortie doit être une question prioritaire ; elle prime même sur le besoin d'activité.

durée qui permettent d'accéder au logement autonome sont trop peu nombreuses.

Autre effet de la peine, l'endettement. Car quand on est en prison, on ne peut pas régler son loyer...

Oui, il faut penser autrement la prison, éviter au maximum la rupture avec la société et ses conséquences. Autour de nous, des pays proposent des solutions et il existe en effet des sanctions pénales qui ne sont pas des peines de prison. Le Royaume-Uni a développé une forme d'emprisonnement à domicile où les personnes sont consignées chez elles. Même chose en Italie. À l'occasion du projet de loi Justice, il faut que les politiques réfléchissent à ces alternatives, tout comme on doit aussi s'interroger dans ce cadre sur le bracelet électronique qui a 20 ans cette année et dont on s'aperçoit qu'il est trop contraignant...

N'oublions pas que lorsqu'on parle de sortants de prison, on parle de 90 000 personnes ! C'est plus que le nombre d'incarcérés qui s'élève à 70 000. Le problème du flux, des sortants comme des entrants, est donc une vraie question. Une question aussi importante que la surpopulation carcérale. ■



« Pouvoir se constituer un pécule digne de ce nom est une première étape pour préparer la réinsertion. Il faut absolument substituer au revenu du dehors, un revenu du dedans. »

Pour moi, il faut vraiment améliorer le travail dans ces deux types d'institutions et améliorer la rémunération de ce travail. Pouvoir se constituer un pécule digne de ce nom est une première étape pour préparer la réinsertion. Il faut absolument substituer au revenu du dehors, un revenu du

Qu'en est-il justement pour le logement ?

Aujourd'hui, les personnes internées ou emprisonnées n'ont pas de solution de logement pérenne à leur sortie si elles n'ont pas de famille. Il n'existe que des solutions provisoires (centres d'hébergement, par exemple) pour quelques semaines ou quelques mois dans le meilleur des cas. Il faut impérativement aider les sortants d'institution à accéder au logement, particulièrement les plus âgés et ceux qui ont eu des longues peines car en général, personne ne les attend à la sortie... ils cumulent les difficultés et ils ont encore moins de chance de s'en sortir. Pas de revenu, pas de logement : ces effets de la peine ne figurent pas dans le code pénal. En France, les quelques solutions de prise en charge dans la

À votre service!

Pour toute question concernant les actions de la Fondation, le prélèvement à la source, les déductions d'impôts... vous pouvez joindre le service donateurs par téléphone, sur notre site internet en posant votre question ou par email ou encore par courrier. Vos demandes, qu'elles concernent un changement d'adresse, la prise en compte d'un nouveau RIB, la modification de votre prélèvement automatique ou encore votre duplicata de reçu fiscal, seront traitées par nos équipes.

Comment donner?

Votre générosité garantit notre indépendance et nous permet de poursuivre le combat de l'abbé Pierre. Vous pouvez effectuer un don par chèque ou par virement, mais également en ligne sur notre site internet (rubrique « Nous soutenir ») ou encore par SMS au 92 054.

Nous soutenir autrement

Vous pouvez également effectuer un achat solidaire dans notre e-boutique : www.boutique.fondation-abbe-pierre.fr, en devenant actionnaire ou sociétaire de Solifap (www.solifap.fr) ou simplement en vous inscrivant à notre newsletter (www.fondation-abbe-pierre.fr/newsletter).

Nouvelle adresse!

Pour optimiser l'enregistrement de vos dons et réaliser des économies, la Fondation a changé de centre de traitement des dons qui seront désormais acheminés jusqu'à Lille, sans aucun frais supplémentaire. Si vous avez conservé des enveloppes avec l'ancienne adresse, vous pouvez encore les utiliser, elles seront également traitées bien sûr.



E103|BSABO

Bon de soutien et d'abonnement

À renvoyer à Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons - 59898 Lille Cedex 9

Oui, je décide de m'abonner au journal trimestriel de la Fondation Abbé Pierre : « **et les autres?** » pour connaître ses actions, ses enjeux et ses résultats. 4 € pour 4 numéros par an.

Oui, je soutiens la Fondation Abbé Pierre par un don de : €

M^{me} M^{lle} M.

Nom :

Raison sociale :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (facultatif) :

J'accepte de recevoir des informations de la Fondation Abbé Pierre à cette adresse : @

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par e-mail

J'accepte de recevoir des informations à cette adresse

Règlement : chèque bancaire ou postal

libellé à l'ordre de la Fondation Abbé Pierre

La Fondation Abbé Pierre s'engage à protéger vos données personnelles et à les enregistrer dans un fichier informatisé en toute sécurité chez des prestataires de confiance. Leur traitement est réalisé par le service de la relation donateurs de la Fondation, pour gérer vos dons et envoyer vos courriers et reçus fiscaux. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant la Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons - 59898 Lille Cedex 9. Tél. : 01 55 56 37 25. Email : service.donateurs@fondation-abbe-pierre.fr
Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des courriers d'autres associations ou organismes partenaires, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case :

La Fondation réagit

Une dizaine d'appartements indignes entre 0,9 et 6 m², loués entre 250 et 480 euros par mois, des toilettes vétustes, des problèmes d'isolation et de fuites, des rats qui élisent domicile à tous les étages... un terrible constat établi par l'Espace Solidarité Habitat de la Fondation en mars 2018, dans le XVIII^e arrondissement de Paris. Ces agissements sont le fait d'un seul et même bailleur. Depuis dix ans, la Fondation ne cesse de dénoncer de tels abus commis par ce que l'on a coutume d'appeler des « marchands de sommeil » que la loi Elan a prévu de sanctionner encore plus fermement.

Ces situations odieuses ne peuvent perdurer et l'on ne peut laisser à l'abandon dans de telles conditions d'habitat, des personnes déjà très vulnérables. Marchands de sommeil, marchands de misère : sous leur emprise, adultes et enfants sont fragilisés durablement, au plus profond de leur chair et de leur dignité.



Peut-on accepter que certains

d'entre nous vivent en France dans moins d'un mètre carré?



Dès qu'elle le peut, la Fondation dénonce le marché inacceptable et révoltant des marchands de sommeil et malgré tout elle voit leur activité se développer sur tout le territoire, principalement aux abords des grandes villes. Pourtant, à l'instar de l'Espace Solidarité Habitat, ses agences régionales alertent la puissance publique pour mettre fin à ses pratiques d'un autre temps et condamner ceux et celles qui s'y emploient.

Mais cela ne suffit pas. Sans un soutien plus franc, sans une politique plus volontariste, ni le durcissement de la loi, ni la vigilance associative, ni la solidarité citoyenne ne viendront à bout de ce fléau.

C'est pourquoi la Fondation demande instamment au Gouvernement de donner davantage de moyens pour agir en amont, pour que l'on puisse prévenir plutôt que guérir.

Il faut pouvoir repérer ces situations, les porter devant la justice et accompagner les victimes dans la durée. Quant à l'État, c'est en traitant le parc des logements indignes sous tous ses aspects qu'il pourra être à la hauteur des enjeux de santé, de sécurité et d'insertion sociale que génèrent de telles conditions de vie et d'habitat.

Pour la Fondation, il est clair que dans la lutte contre les marchands de sommeil, aucun responsable politique ne doit se permettre le moindre répit. ■



Déclaration des droits des personnes sans abri

À l'occasion de la cérémonie des **Pics d'or**, la Fondation a dévoilé la **Déclaration des droits des personnes sans abri** rédigée avec **Housing Right Watch** et la **Feantsa France**. La Fondation compte interpeller les maires qui repoussent toujours plus loin les personnes en errance, à l'occasion des élections européennes qui auront lieu le 26 mai prochain.

Marseille : effondrements rue d'Aubagne

Après avoir interpellé la puissance publique, la Fondation a annoncé lors d'une conférence de presse sur l'habitat indigne le 9 janvier, qu'elle se portait partie civile dans l'information judiciaire en cours pour homicide involontaire.

Permis de louer

À Marseille, la métropole a pris des mesures pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé, dont la mise en place du « permis de louer » soumise au vote fin février.

Pour les associations, dont la Fondation, cette mesure est intéressante mais insuffisante car elle ne concerne que les nouvelles mises en location. Le permis devrait être mis en place en septembre dans ce quartier prioritaire du centre-ville.



« Pics d'or » : la Fondation « distingue » les pires dispositifs anti-SDF

Un an après l'action #SoyonsHumains qui alertait les citoyens sur l'indignité des équipements urbains anti-SDF, la Fondation a « récompensé » satiriquement ces dispositifs le 13 février dernier, à Paris. Elle a ainsi dénoncé les politiques urbaines consistant à éloigner ou à rendre invisibles les personnes sans abri en ville, sans chercher à apporter de réponse au problème de l'exclusion. « Fallait oser », « Faites ce que je dis, pas ce que je fais »... six « récompenses » aux intitulés décalés ont été décernées durant cette soirée exceptionnelle à laquelle ont participé le chroniqueur Guillaume Meurice, l'humoriste Blanche Gardin et l'ancien sans-domicile Chris Page. Au-delà de la prise de conscience, la Fondation a également promu la Déclaration des droits des personnes sans abri qu'elle a rédigée avec d'autres associations et qu'elle souhaite diffuser très largement auprès du public.

Depuis cette cérémonie, certains dispositifs ont été retirés, à Paris et en province. La Fondation ne lâche rien et poursuit son recensement du mobilier anti-SDF, auquel elle ajoute les arrêtés anti-mendicité, anti-bivouac, anti-glanage... Elle appelle chaque personne témoin de tels dispositifs à les signaler sur le site www.soyonshumains.fr 📍

« Les oubliés de la République »

Le 21 février dernier, un rassemblement initié par les 36 associations de solidarité du Collectif des Associations Unies, s'est déroulé à Paris, de 19 heures à 22 heures : des dizaines de personnes ont sonné l'alarme sous des couvertures à propos des personnes sans-abri et mal logées qui payent cher les conséquences d'une politique du logement dont les moyens ne sont pas à la hauteur des besoins. Elles appellent avec force à la fin de la gestion « au thermomètre » de la



grande exclusion, à un moratoire sur les expulsions locatives et à des politiques publiques qui ne laissent personne sur le bord de la route. D'autres rassemblements ont eu lieu à Mulhouse et à Saint-Maur. 📍

Point de vue

« Lutter contre les inégalités de destin dont trop de jeunes sont victimes »

Adrien Taquet, secrétaire d'État à la Protection de l'enfance, a répondu à nos questions, au nom de la ministre des Solidarités et la Santé.



Comment la prise en charge des jeunes sortants d'ASE est-elle abordée dans le plan Pauvreté ?

On connaît le chiffre, la Fondation s'en est fait le relais dans son dernier rapport. C'est un gâchis humain, social et financier inacceptable. Cette situation a été identifiée bien avant ma nomination par le Gouvernement et correspond à l'un des volets du Plan de lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, l'État apportera un soutien financier à hauteur de 12 millions d'euros pour permettre l'accompagnement de ces jeunes au-delà de 18 ans par le biais de contrats jeunes majeurs mis en place par les départements. C'est un début important. Mais nous devons muscler le dispositif dans un sens plus qualitatif encore : il faut bien comprendre que ce qui compte, ce n'est pas de disposer d'un contrat jeunes majeurs, mais bien ce que l'on y met dedans. Il faut vraiment accompagner les jeunes vers leur autonomie. C'est le sens de la mission que j'ai proposée à Brigitte Bourguignon, la présidente de la Commission des affaires sociales, qui s'intéresse depuis longtemps à ce sujet : faire l'état des lieux des bonnes pratiques existantes, et nous proposer

les voies d'amélioration du dispositif imaginées par le plan de lutte contre la pauvreté. Les départements seront bien évidemment concertés sur le sujet, et j'ai demandé à ce qu'il en soit de même s'agissant d'enfants protégés. Nous devrions aboutir d'ici l'été.

Le plan pauvreté prévoit 125 millions d'euros pour les droits de l'enfant : quelle part est dédiée à l'offre d'hébergement et d'accompagnement ?

Cette enveloppe permettra d'enclencher sur 4 ans plusieurs mesures d'accompagnement des familles et des jeunes, notamment éviter les séjours en hôtels, une réalité encore trop fréquente en Ile-de-France. Ces crédits permettront également de soutenir des actions d'accompagnement éducatif et culturel des enfants en hébergement et de lancer dès 2019 deux sites de 100 places dans le cadre du « Logement d'abord » pour les jeunes. Au-delà de cette enveloppe, parce que malheureusement les publics accueillis changent de plus en plus et que de nombreuses familles passent par des CHRS, des travaux sont en cours avec l'Anah pour relancer le programme d'humanisation



« Je suis convaincu que nous pouvons encore changer le cours des choses, et ce dès le plus jeune âge, afin d'éviter de faire des jeunes pauvres d'aujourd'hui les adultes pauvres de demain. »

de l'hébergement (8 millions d'euros par an) en lui donnant une orientation particulière vers l'accueil des familles avec enfants. Nous allons aussi entre autres lancer des maraudes spécialisées pour aller à leur rencontre. Nous renforcerons également la prévention en santé, avec une réflexion menée autour de la Protection maternelle et infantile (PMI). Je suis convaincu que nous pouvons encore changer le cours des choses, et ce dès le plus jeune âge, afin d'éviter de faire des jeunes pauvres d'aujourd'hui les adultes pauvres de demain. C'est cela le sens de mon combat : lutter contre les inégalités de destin qui frappent encore trop d'enfants dans notre pays. ■



Du cœur à l'ouvrage

Truffaut organisait cette année la 5^e édition du « Week-end du Tricot » au profit de la Fondation Abbé Pierre.

Du 22 au 24 février, de nombreux client(es) tricoteus(es) se sont relayé(e)s dans 23 magasins durant trois jours pour tricoter écharpes et bonnets pour les personnes en difficulté, permettant ainsi de verser 10 000 euros à la Fondation en soutien à ses actions en faveur des personnes mal logées.

JonOne et M.E. Leclerc

Leclerc a acheté l'œuvre que JonOne avait réalisée le 26 juin dernier dans le métro parisien et donné à la Fondation.

Ce tableau est désormais exposé dans le hall du siège de Leclerc à Ivry-sur-Seine qui a reversé 30 000 euros à la Fondation. Rappelons que le mouvement « E. Leclerc » et la Fondation ont lancé en juin 2018 un partenariat inédit : durant 2 ans, des sacs de caisse, sacs tissés et sacs isothermes illustrés de 6 œuvres du graffeur JonOne seront proposés aux clients.



Trois en un !

Après plusieurs années de collaboration entre la Fondation et Brico-Dépôt, le groupe Kingfisher a étendu son partenariat à l'enseigne Castorama. Brico Dépôt et Castorama poursuivent ainsi leur engagement auprès de la Fondation avec un partenariat ambitieux : Du 1^{er} au 24 décembre 2018, pour l'achat

d'un sapin de Noël, Castorama a reversé 1 euro à la Fondation tandis que Brico Dépôt a mis en place un dispositif similaire sur 55 produits signalés en magasin. Ce sont ainsi plus de 165 000 euros qui vont être reversés à la Fondation. Une opération « Cartes de dons en caisse » auprès des clients va également être mise

en place dans l'ensemble des 223 magasins Brico-Dépôt et Castorama dans les mois qui viennent.

Au total, Kingfisher s'engage à reverser a minima 250 000 euros à travers ces différentes opérations.

Kingfisher souhaite aussi, en fonction des besoins de la Fondation, favoriser l'implication de ses collaborateurs à travers des travaux de rafraîchissement dans des lieux d'accueil. ■



Eiffage : De boutiques en pension...

Partenaire de la Fondation depuis 2005 dans le cadre d'un mécénat financier, en nature et de compétences, Eiffage Construction a réhabilité cinq Boutiques Solidarité à Gagny, Reims, Beauvais, Perpignan, Mantes-la-Jolie (78) ainsi qu'une Pension de famille à Laval dont les locaux réhabilités ont été inaugurés le 13 avril 2018. « Ces

travaux ont permis d'agrandir la salle de vie, de créer une pièce d'accueil et d'aménager les combles de la Pension de famille pour y créer deux studios », a précisé André Blanchet, directeur de la Pension de famille. Eiffage Construction va prochainement apporter son expertise pour réhabiliter la Boutique Solidarité de Valenciennes. ■



Entreprises et personnes morales : sachez-le !

Un plafond alternatif de 10 000 € est créé pour l'application de la réduction d'impôt dont bénéficient les entreprises qui consentent des dons au profit de la Fondation Abbé Pierre. Ainsi, cet avantage fiscal est égal à 60 % du montant des versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2019, retenu dans la limite de 10 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise donatrice lorsque ce montant est plus élevé. Article 238 bis, modifié par LOI n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 — art. 148 (V).

« La crise du logement, les mal-logés, les sans domicile fixe, sont une réalité ; une question qui ne laisse personne insensible. C'est pourquoi nous avons souhaité réagir et soutenir la Fondation Abbé Pierre. »

« Laissons parler le cœur des femmes et des hommes, et nous construirons des relations solidaires durables. »

Paroles de partenaires

... et pour le particulier, rien n'a changé ! Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne change rien à la déductibilité de vos dons. Vous pouvez toujours déduire de votre impôt sur le revenu 75 % du montant de votre don, dans la limite de 536 euros. Au-delà la réduction est de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu.

« Avec la Fondation, je confie mon aide à des personnes qui ont l'expertise et les compétences pour lutter contre le mal-logement. »

Une donatrice

**Quel que soit le montant de votre don, merci !
Face à la misère et l'exclusion, chaque don compte et fait la différence.**

BON DE SOUTIEN

À renvoyer à
Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons
59 889 Lille Cedex 9

Oui, j'aide la Fondation Abbé Pierre à agir pour le logement des défavorisés.

Je fais un don de : € Chèque à l'ordre de : **Fondation Abbé Pierre**

M^{me} M^{lle} M.

Nom : Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone (facultatif) :

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse email : @

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par e-mail J'accepte de recevoir des informations à cette adresse

La Fondation Abbé Pierre s'engage à protéger vos données personnelles et à les enregistrer dans un fichier informatisé en toute sécurité chez des prestataires de confiance. Leur traitement est réalisé par le service de la relation donateurs de la Fondation, pour gérer vos dons et envoyer vos courriers et reçus fiscaux. Vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification et de suppression en contactant la Fondation Abbé Pierre - Centre de Traitement des Dons - 59898 Lille Cedex 9. Tél. : 01 55 56 37 25. Email : service.donateurs@fondation-abbé-pierre.fr. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des courriers d'autres associations ou organismes partenaires, sauf si vous vous y opposez en cochant cette case :



E103|BS



Message de l'abbé Pierre

**« L'univers des déracinés » :
Horreur et honte (mais pour qui ?)
d'être « de trop ».**

Derrière l'expression déshumanisante des « sorties sèches », parlons de cette part inconnue (ou à peine connue) d'hommes et de femmes, de jeunes âgés de 18 ans, qui sortent d'institutions.

➤ Le 23 novembre 1993, Simone Veil, ministre des Affaires sociales, inaugurerait avec l'abbé Pierre, la première Boutique Solidarité de Paris.

Is sont des milliers. Aide sociale à l'enfance, prisons, hôpitaux... L'abbé Pierre avait pointé par le passé le calvaire de ces autres « déracinés ». Ces oubliés de notre quotidien qui se retrouvent aux portes du logement, et parfois même de l'hébergement, lorsque la puissance publique est trop souvent absente. « *Eh bien non ! Nul d'entre nous ne taira ces vérités* » répétait sans cesse l'Abbé. « *Des lois, des gardes, des juges... et des prisons bien sûr qu'il en faut ! Et de la justice !... mais celle qui vient de cœurs qui aiment...* ». Il est des situations qui soulèvent d'emblée l'indignation : maltraitance sociale, économique, non-recours aux droits, obstacles face aux administrations...

« *La misère ne se gère pas, elle se combat* », disait encore notre fondateur. C'est ce combat que la Fondation Abbé Pierre mène au quotidien car la menace de l'exclusion et de l'intolérance sont bel et bien là.



« La misère ne se gère pas, elle se combat »

Chaque jour, sur le terrain, elle agit pour que tout individu en souffrance et en situation de précarité, jeune et moins jeune, puissent rester digne et retrouver une place dans notre société. Une société plus juste, plus fraternelle et plus solidaire est possible et la construire ensemble permettra de répondre au souhait de l'abbé Pierre : « *Alors le jour viendra où nul ne se sentira "de trop" parce qu'il n'a pas lieu d'être aimé* ». ■

Raymond Etienne,
Président du groupe
de la mémoire Abbé Pierre.